



RÂLE DES GENÊTS

LETTRE D'INFO N°2

2009

PLAN NATIONAL DE RESTAURATION (2005 - 2009)

EDITORIAL

Les plans nationaux en faveur des espèces menacées, initiés de manière modeste en 1996, sont devenus récemment des outils de conservation à part entière.

La stratégie nationale pour la biodiversité (2005), les objectifs fixés par les directives européennes, puis les orientations du Grenelle de l'environnement ont conduit à renforcer ce dispositif consacré aux espèces en difficulté.

Les "plans nationaux d'actions pour les espèces menacées" (PNA), qu'elles soient animales ou végétales, visent à organiser un suivi cohérent des populations, à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats, à informer les acteurs concernés et le public et à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

De 1996 à 2008, 38 plans de restauration ont été mis en œuvre dont celui du Râle des genêts. De 2009 à 2012, l'objectif national est de mettre en œuvre un PNA pour chacune des 131 espèces en danger d'extinction présentes sur notre territoire, dont 88 Outre-Mer.

Ce nouveau dispositif, formalisé et complet, ainsi que les objectifs fixés à court terme marquent l'importance donnée à cet outil, à ses implications financières, techniques et administratives. C'est aussi la reconnaissance des acteurs qui font vivre ces plans, en particulier les membres des comités de pilotage.

Par une approche centrée sur une espèce menacée, un plan national d'actions conduit inévitablement à porter avec acuité des interrogations précises sur les autres outils de conservation (Natura 2000, agri-environnement, protections de la nature, urbanisme, politique de l'eau...). C'est donc un levier essentiel pour la conservation de la biodiversité.

Jean-Luc GIRARD
DREAL Pays-de-la-Loire

SOMMAIRE

- Plan national de restauration du Râle des genêts **2**

Enquête nationale 2009

Évolution de la distribution du râle en France

Distribution du râle dans les sites désignés en ZPS

Évolution des effectifs de râle en France

Les bastions de l'espèce

- Une mesure de sauvegarde d'urgence **5**

- Plan d'action régional de Picardie **6**

Actions menées à l'échelle du site Natura 2000 "Moyenne vallée de l'Oise"

Actions menées à l'échelle des sites maîtrisés par le Conservatoire en moyenne vallée de l'Oise

- Perspectives pour 2010 **8**

Évaluation du plan national de restauration

*Complémentarité des différentes aides
Suivi de l'actualité du râle*



PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DU RÂLE DES GENÊTS

Plan national de restauration du Rôle des genêts

Le déclin drastique des populations de Rôle des genêts, observé depuis plusieurs décennies, a justifié la mise en place d'un plan national de restauration pour cette espèce. La mise en œuvre de ce plan, d'une durée de 5 ans (2005-2009) doit permettre de réduire les menaces pesant sur le rôle. Trois enjeux principaux ont été définis afin d'atteindre cet objectif :

- Enrayer le déclin de la population nicheuse et maintenir son habitat dans un état de conservation favorable.
- Permettre à la population française de retrouver en 2009 son niveau de 1998, soit 1 300 mâles chanteurs.
- Protéger les milieux prioritaires occupés par l'espèce et favoriser la faune et la flore associées.

L'enquête nationale de 2009

Après cinq années de mise en œuvre, il s'agit à présent d'évaluer le plan de restauration. C'est pourquoi une enquête nationale de dénombrements de Rôle des genêts a été réalisée au printemps 2009 afin de dresser un bilan de la situation de l'espèce en France et de vérifier si les mesures de conservation appliquées aux sites de reproduction sont bénéfiques.

Cette espèce étant très discrète, il est difficile de recenser la population nicheuse autrement qu'en dénombrant les mâles chanteurs la nuit. Les toutes premières études ont rapidement démontré que les femelles ne chantent habituellement pas en milieu naturel et que le nombre de mâles chanteurs est proche du nombre de femelles reproductrices.

Ces recensements doivent être effectués lors de la période de chant la plus intense, soit entre les premiers jours de mai et mi-juin. Les heures d'activité maximale des mâles chanteurs se situent entre 23h00 et 2h00 (heure d'été). De même, l'activité vocale du Rôle des genêts est élevée en fin de nuit, de 2 heures avant, à 1 heure après le lever du soleil.

Les prospections des zones favorables sont menées à partir de cheminements pédestres, ou par stations d'écoute qui sont effectuées au maximum tous les 350 à 500 mètres. La direction de provenance des chants est portée sur une carte au 1/25 000^{ème} et la position des mâles chanteurs est repérée par une simple triangulation à partir d'un second point d'écoute. Cela permet de les localiser avec précision et d'éviter les doubles comptages.

L'intérêt pour cette espèce n'est pas l'affaire d'une poignée de naturalistes, en témoigne le nombre de participants qui ont contribué à cette enquête en 2009 : plusieurs centaines de personnes affiliées à plus de 40 organismes différents. 37 départements ont été prospectés, mais la présence du Rôle des genêts n'a été détectée que dans 29 d'entre eux.

Évolution de la distribution du Rôle des genêts en France

L'aire de répartition du Rôle des genêts apparaît morcelée en France, les sites de reproduction étant séparés par de vastes étendues non occupées.

Bien que les effectifs dénombrés demeurent cantonnés pour la plupart dans les grandes vallées alluviales soumises à des inondations fréquentes, en 2009, une proportion non négligeable des chanteurs a été entendue en dehors des sites occupés traditionnellement.

La carte n°1 illustre la distribution communale des mâles chanteurs en 2009. Il est intéressant de la comparer à celle de 2006 (carte n° 2), montrant une variation sensible de la répartition nationale des chanteurs entre les deux enquêtes. Les sites du quart nord-est ont globalement augmenté, aux dépens des sites situés plus au sud où des déclinés sensibles ont été rapportés.

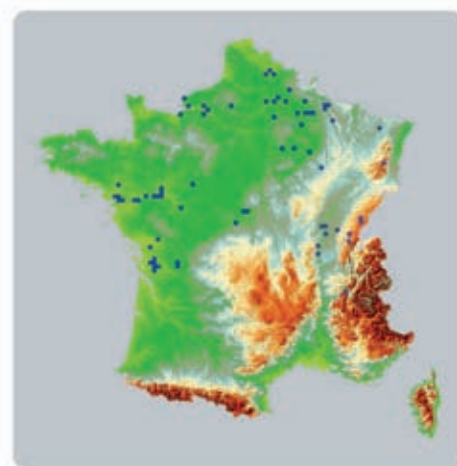
L'analyse cartographique réalisée sur la base des mailles de 10 X 10 km utilisées pour l'atlas national des oiseaux nicheurs (2007-2011)¹, indique que l'espèce a étendu son aire de distribution en France, sans pour autant que ses populations aient augmenté : 86 mailles occupées en 2009 (carte n° 3), 74 en 2006 (carte n° 4).



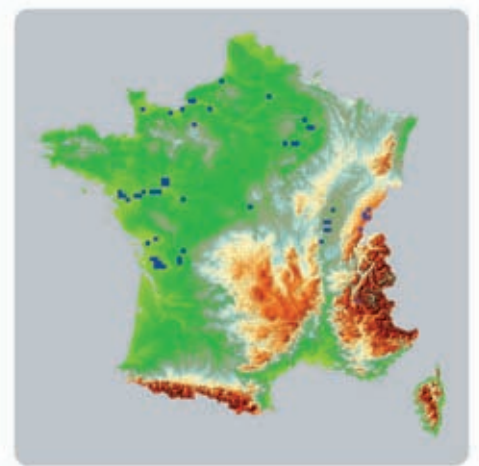
Carte n°1 : Distribution communale des mâles chanteurs de Rôle des genêts en 2009



Carte n°2 : Distribution communale des mâles chanteurs de Rôle des genêts en 2006



Carte 4 : Distribution des Rôles des genêts en 2009 sur 86 mailles de 10 X 10 km.



Carte 3 : Distribution des Rôles des genêts en 2006 sur 74 mailles de 10 X 10 km.

PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DU RÔLE DES GENÊTS

Distribution du rôle dans les sites désignés en ZPS

L'essentiel de la population est concentrée dans 19 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux¹ (ZICO), soit 406-444 mâles chanteurs et plus de 80 % de l'effectif national. La carte n° 5 montre la distribution des effectifs dans les ZICO. Ces sites sont tous désignés en Zones de Protection Spéciale², mais certains de manière incomplète. Les secteurs occupés ne sont pas tous inclus dans le réseau Natura 2000, ne pouvant donc pas prétendre aux mesures de gestion spécifiques à ces sites.

429 à 476 mâles chanteurs ont été dénombrés dans les 23 ZPS où sa présence a été signalée en 2009. Cela représente 88 % de la population totale contactée pendant l'enquête. Lors des enquêtes précédentes, la présence de l'espèce avait été signalée dans 7 ZPS supplémentaires. Mais aucun mâle chanteur n'y a été entendu en 2009.

66 à 75 Rôles des genêts ont été contactés dans des milieux situés en-dehors des périmètres en ZPS. Dans la plupart des cas, il s'agit d'oiseaux isolés, qui ne sont pas observés régulièrement, sauf en Champagne où il convient de mentionner les cas des vallées de l'Aube (8 chanteurs) et de la Marne (20 chanteurs !). Ces secteurs de reproduction comptent parmi les plus importants au niveau national. La présence des rôles y a été mise en évidence ces dernières années. C'est pourquoi ces sites ne figuraient pas dans l'inventaire des ZICO (années 1990). Les sites suivants sont également situés en-dehors des ZICO : Confluence Vallées de l'Oise et Serre (Aisne, 7 chanteurs) et Boutonne Marais d'Archingeay (Charente-Maritime, 3 chanteurs).



Carte 5 : Distribution des mâles chanteurs dans les ZICO.

Évolution des effectifs de rôle en France

Des extinctions majeures se sont produites depuis les premières enquêtes. Elles concernent la Dordogne, la Creuse, la Savoie et la plaine d'Alsace. De plus en plus de sites ont ensuite vu leur population de rôle disparaître : dans la région Centre, ainsi que maintenant la plupart des secteurs du Val de Charente, tant en amont d'Angoulême que dans l'estuaire.

L'ensemble des estimations départementales donne la fourchette suivante : **495 à 551** mâles chanteurs. La somme des dénombrements effectués sur les sites est quant à elle de **489 à 543** mâles chanteurs. La différence entre ces deux sommes est due à la couverture incomplète de plusieurs sites qui amène les coordinateurs à réévaluer les tailles des populations nicheuses départementales. Cela permet d'arrondir l'estimation de la population nationale entre **500 et 550** mâles chanteurs. Cette fourchette est proche de celle de l'enquête de 2006 : 490 à 560 mâles chanteurs. On peut ainsi considérer que le nombre de rôles chanteurs est stable depuis 2006.

Six estimations relativement précises de la population nicheuse de rôle ont été avancées depuis la première enquête nationale de 1983-1984 (tableau n°1). Elles se basent sur des dénombrements coordonnés au niveau national.

Années	1983-84	1991-92	1992-97	1998	2006	2009
Totaux nationaux arrondis	1 600-2 200	1 100-1 200	1 250-1 370	1 140-1 300	490-560	500-550

Tableau 1 : Les six estimations précises des effectifs nationaux de mâles chanteurs.

Ces chiffres font état d'un déclin global de l'ordre de 75 % sur 26 ans en considérant les estimations hautes ! Dans cette chute des effectifs, on constate néanmoins deux "paliers", le premier entre 1992 et 1998 et le second depuis 2006.

Ces cinq enquêtes nationales menées depuis 1983 documentent le déclin de la population nicheuse de rôles. Les autres estimations (données atlas et suivis des sites principaux) complètent ces dénombrements (Graphique n° 1). Les suivis réalisés avec une grande régularité depuis les années 2000 mettent en évidence les fluctuations qui se produisent.



Graphique 1 : Résultats des comptages et estimations de la taille de la population française de 1976 à 2009.

Légende :

- fourchettes des tailles des populations obtenues à partir des enquêtes nationales (comptages exhaustifs).
- fourchettes des tailles des populations obtenues en dehors des enquêtes nationales (comptages non exhaustifs).



© C. Demussy (LPO Meuse)

Le risque d'extinction du Rôle des genêts dans la décennie à venir a été évoqué au vu des résultats de l'enquête de 2006. Ce risque reste d'actualité et s'est probablement accentué malgré un effectif apparemment stable. Le déclin sur des grands sites est diagnostic d'un dynamisme de population déficitaire. Le succès reproducteur et/ou la survie des individus adultes y ont baissé en raison des menaces qui perdurent. Cela y empêche le maintien de l'espèce. La présence de mâles chanteurs isolés dans des sites marginaux, voire dans des habitats inhabituels ne laissent pas présager une augmentation durable de l'espèce. Il est même tout à fait probable qu'aucune reproduction ne soit possible là où les chanteurs se retrouvent isolés.

Dans les vallées alluviales, il faut généraliser les mesures agri-environnementales incitatives qui prennent en compte la chronologie de reproduction de l'espèce. Les mesures existantes ne couvrent malheureusement qu'une faible proportion des habitats favorables. Elles devraient s'étendre à l'ensemble des sites où l'espèce est présente. Les acquisitions demeurent très favorables, mais ne pouvant couvrir que des surfaces limitées, elles doivent être envisagées en complément des mesures agri-environnementales.

¹ Dans le cadre de cet atlas, la France a été divisée en mailles de 10 x 10 km dans lesquelles est appliqué un protocole d'inventaire de toutes les espèces d'oiseaux nicheurs (www.atlas-ornitho.fr).

² ZICO : zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages.

³ Sites désignés au titre de la Directive Oiseaux de par leur importance pour la conservation d'espèces protégées. Cette désignation au réseau européen Natura 2000 s'appuie sur les sites ZICO existants.

PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DU RÔLE DES GENÊTS

Les bastions de l'espèce

Les huit entités géographiques qui abritaient les plus forts effectifs lors des enquêtes précédentes ont vu leur importance relative évoluer depuis 1983 (tableau n° 2). Alors que le nombre de chanteurs a décliné sur toutes ces entités depuis la première enquête (l'espèce a même disparu des marais de Carentan), on constate des reprises depuis 2006 en Val de Saône, en Vallées de la Meuse et de l'Aisne.

L'importance relative de ces huit territoires s'était maintenue jusqu'en 1998 (90 % de l'effectif national), mais décroît depuis : 77 % en 2006 et seulement 70 % en 2009.

L'analyse cartographique indique qu'on assiste à une dilatation significative de la distribution de l'espèce en France, surtout dans le nord du pays. Comme cette redistribution des oiseaux ne s'est pas accompagnée d'une augmentation du nombre de chanteurs, les effectifs moyens présents sur chacun des sites ont diminué sensiblement.

Sites	1983-84	1991-92	1998	2006	2009
Basses Vallées Angevines	330	330	366-397	257-266	211-225
Val de Saône	350	200	252-275	26-28	32-34
Basse Vallée de la Loire	494-734	251-270	220-221	45-52	38-42
Val de Charente (16 et 17)	>180	133	88-107	43-44	13-14
Marais de Carentan	>53	26-31	11	2	0
Indre-et-Loire (Vienne, Indre)	50-100	36	53-63	3-5	11
Val de Meuse	22-63	10	39	0-1	18-29
Vallée de l'Aisne	22	4-12	25-35	1	8
Total dans les principaux sites et pourcentage du total national	1 501-1 832 (88%)	990-1 022 (87%)	1 054-1 148 (90%)	377-398 (77%)	341-373 (70%)
Effectif national complet	1 600-2 200	1 100-1 200	1 140-1 282	481-522	489-543

Tableau 2 : Estimations des effectifs de mâles chanteurs depuis 1983-84 sur les secteurs principaux.

La disparition progressive de l'espèce dans plusieurs sites reste à l'ordre du jour. Elle est notée dans les vallées de la Charente, du Doubs et de la Loire en région Centre. Les prairies alluviales des vallées Angevines et de l'estuaire de la Loire en Loire-Atlantique, bien que présentant des effectifs relativement importants, ont vu leurs populations de râles et leur importance relative décliner depuis 2006. Il est à noter que dans les Basses Vallées Angevines, les effectifs avaient augmenté après 2006 pour atteindre quasiment les 283-315 mâles chanteurs en 2007. Le nouveau creux constaté en 2009 résulte plus des mauvaises conditions météo de 2008 qui n'ont pas permis une bonne reproduction et ont entraîné un déclin en 2009.

UNE MESURE D'URGENCE EN MEUSE

Une mesure d'urgence en Meuse

Depuis près de 10 ans, le CPIE Woèvre-Côtes de Meuse met en oeuvre une " mesure d'urgence " pour la préservation du Râle des genêts. Cette démarche, initiée sur le site Natura 2000 " vallée de la Meuse, secteur de Stenay " ; dont le CPIE est opérateur - s'étend aujourd'hui à toutes les parcelles accueillant le Râle des genêts en vallée de Meuse. Elle constitue un complément fondamental des programmes agro-environnementaux sur les parcelles non contractualisées accueillant des mâles chanteurs.

Sur le site de Stenay, les campagnes de prospection des mâles chanteurs, de mi-mai à mi-juin, sont réalisées par le CPIE et les bénévoles du groupe LPO Nord Meuse, de l'association CAREX (chasseurs de gibier d'eau), ainsi que des agriculteurs. Le but de ces prospections est la localisation précise des parcelles occupées par les râles.

Si ces parcelles ne font pas l'objet de MAE (Mesures Agro-Environnementales), et qu'aucune contrainte de retard de fauche n'est contractualisée, la mesure d'urgence est proposée aux exploitants.

Sur la base d'une connaissance fine du site et de données parcellaires, le CPIE contacte aussitôt les exploitants concernés, et leur propose de retarder la fauche au 20 juillet, moyennant une compensation financière évaluée à 250 euros par hectare. Ce montant correspond uniquement à la perte de qualité de fourrage due au retard de fauche.



© C. Demussy (LPO Meuse)

La contractualisation de la mesure d'urgence reste basée sur le volontariat et débouche sur une convention entre l'exploitant et le CPIE. Les contraintes ainsi formalisées sont les suivantes :

- ne pas intervenir sur la parcelle avant le 21 juillet, la date théorique d'envol des jeunes étant le 20 juillet



Carte 6 : Localisation de la ZPS "Vallée de la Meuse, secteur de Stenay" en Meuse. Source : Portail Natura 2000 <http://www.natura2000.fr>

Lien pour obtenir les cartes :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR4112005.html>



© CPIE Woèvre-Côtes de Meuse

Jeune poussin de Râle des genêts trouvé par un exploitant agricole lors d'une fauche centrifuge.

- informer le CPIE de la date et de l'heure de démarrage de la fauche afin d'en assurer le suivi sur le terrain
- effectuer la fauche des parcelles de manière centrifuge (du centre vers la périphérie) ou en bandes vers l'extérieur
- réduire la vitesse de fauche à 8km/h en vitesse de croisière, et 6km/h lors du découpage de la parcelle, afin de permettre aux râles de s'échapper.

Cette démarche est possible grâce à la mise en oeuvre par le CPIE d'un Fonds solidaire Biodiversité. Ce fonds est alimenté par des partenaires, des collectivités et des particuliers. Le succès de cette mesure repose sur un travail important d'animation locale :

sensibilisation des exploitants, mobilisation des bénévoles, implication des élus locaux, mise en réseau des forces vives, suivi et valorisation de la démarche.

Ce modèle de mesures semble porter ses fruits, puisque l'on a vu en quelques années la population de râle tripler sur le site. Toutefois, la situation de l'oiseau reste précaire, car en l'absence de moyens financiers adéquats pour encourager et soutenir les pratiques agricoles respectueuses de l'espèce, la prairie risquerait d'être totalement fauchée courant juin, compromettant ainsi la reproduction de l'espèce.

Arnaud NOEL
CPIE Woèvre-Côtes de Meuse

Plan d'action régional de Picardie

Le plan national de restauration a également pour vocation d'être adapté à l'échelle régionale, de manière à prendre en compte les spécificités locales. La Picardie se dote ainsi d'un plan d'action régional, élaboré par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (CSNP), en partenariat avec Picardie Nature.

La première partie de ce document permet d'établir un bilan des connaissances du Rôle des genêts en Picardie. Les actions de conservation entreprises en Moyenne Vallée de l'Oise depuis une quinzaine d'années y sont notamment explicitées.

Actions menées à l'échelle du site Natura 2000 "Moyenne Vallée de l'Oise"¹

Deux types d'actions ont été menés en faveur du Rôle des genêts à l'échelle du site Natura 2000 : les Mesures Agro-environnementales (MAE) et les contrats Natura 2000 "reconversion de peupleraies en prairies de fauche".

Mesures Agro-environnementales

Plusieurs générations de MAE se sont succédées sur ce site depuis 1994 (tableau 3), concernant 37 exploitations. Les contrats actuellement en cours sont les CAD et les MAEt. En 2008, 1562 hectares étaient engagés, soit près de la moitié des prairies du site Natura 2000. Les mesures engagées dans ces contrats concernent le retard de fauche, la fauche centrifuge, les bandes refuges et la limitation de fertilisation.

Les périodes de fenaison traditionnelles interviennent pendant la reproduction du rôle. Afin d'éviter une destruction directe des individus et des nichées, des retards de fauche sont proposés. Cette mesure permet d'avoir au 16 juin, 80 % des prairies non fauchées, au lieu de 50 % pour les parcelles ne bénéficiant pas de cette action.

La fauche centrifuge ou *sympa*¹, permettant la fuite des animaux présents dans la parcelle, est également une des mesures des MAE proposées et concerne 19 % des surfaces totales de prairies. En complément, le maintien de zones refuges permet au rôle, après la fauche, de s'abriter sur ces secteurs. Les surfaces laissées en bandes refuges, même si elles couvrent à peine 1 % de la surface prairiale du site N2000, représentent localement 5 % de la parcelle fauchée, et constituent un maillage de zones refuges lorsque toutes les prairies ont été fauchées.

Aujourd'hui, seuls les CAD et les MAEt sont encore en application, concernant 28 exploitations. Vingt-sept exploitants souhaitent souscrire de nouveau des MAE après la fin de leur précédent contrat. Dans la mesure où la principale campagne de souscription de CAD date de 2005, et que les contrats sont passés



Carte 7 : Localisation de la ZPS "Moyenne Vallée de l'Oise" dans l'Oise et l'Aisne. Source : Portail Natura 2000 <http://www.natura2000.fr>.

Lien pour obtenir les cartes :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR2210104.html>

Type de contrat	Date de contractualisation	Superficie totale contractualisée (en ha)
1 ^{ère} Opérations locales Agro-environnementales (OLAE)	1994	800
2 ^{ème} Opérations locales Agro-environnementales (OLAE)	1999	1 269
Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE)	2000 à 2003	407
Contrats d'Agriculture Durable (CAD)	2004 à 2007	1 142
Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAEt)	Depuis 2007	421

Tableau 3 : les différentes MAE mises en place en Moyenne Vallée de l'Oise.

pour cinq ans, une grosse vague de souscriptions devrait avoir lieu en 2010.

Contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 "reconversion de peupleraies en prairies de fauche" sont destinés à augmenter les superficies des habitats favorables aux espèces prairiales,

dont le Rôle des genêts. Cinq contrats de ce type ont été engagés en Moyenne Vallée de l'Oise depuis 2005, ayant abouti à la reconversion de 2 ha de peupleraie. Ces conversions sont pour l'instant trop récentes et de surface modeste pour conclure sur leur efficacité.

¹ Zone de Protection Spéciale FR2210104, située sur les départements de l'Aisne et de l'Oise.

² La fauche centrifuge ou "sympa" consiste à faucher du centre vers l'extérieur de la parcelle en opposition à la fauche classique ou "centripète" où les rôles se trouvent piégés au centre de la prairie.

Actions menées à l'échelle des sites maîtrisés par le Conservatoire en Moyenne Vallée de l'Oise

La reconnaissance nationale et internationale de l'intérêt écologique de la Moyenne Vallée de l'Oise a permis de débloquer des fonds européens spécifiques à la conservation et à la gestion des habitats prairiaux.

Depuis 1995, 295 ha ont été acquis en propriété par le Conservatoire, et 142 ha sont propriétés des communes, avec baux emphytéotiques¹ entre ces communes et le Conservatoire. Ces 437 ha, dont 347 ha de prairies, font de la Moyenne Vallée de l'Oise le plus important réseau de sites gérés par le Conservatoire.

Trois types de contrats régissent les activités agricoles sur les parcelles du Conservatoire :

- bail rural (57,8 ha en 2009). Les parcelles sont propriétés ou non du CSNP. L'agriculteur est libre de la gestion réalisée sur ces parcelles. Il peut souscrire des MAET ;
- prêt à usage (202,6 ha). Ces parcelles sont propriété du CSNP et sont mises à disposition gratuite sous réserve du respect d'un cahier des charges ;
- sous-location (126,7 ha). Le CSNP est emphytéote de ces parcelles. L'agriculteur paie un loyer et doit respecter un cahier des charges.

Les engagements concernent notamment le maintien des éléments du paysage et du caractère inondable des prairies. La majorité des parcelles sont fauchées en première intervention. La date de fauche et la présence de bandes refuge varient selon les cas mais la fauche doit être centrifuge. La maîtrise foncière accroît sensiblement les pratiques favorables à la conservation du Rôle des genêts en Moyenne Vallée de l'Oise (tableau 4).

	% prairies maîtrisées par le CSNP	% prairies situées sur le site Natura 2000
Fauches retardées	60 %	16 %
Fauche centrifuge	49 %	18,6 %
Bandes refuge	1,9 %	0,5 %

Tableau 4 : Proportion des différentes mesures de gestion favorable au Rôle des genêts selon la localisation des parcelles.

Les actions menées par le CSNP concernent également des travaux de restauration et de conservation, axés sur la réouverture du milieu et la reconversion de milieux défavorables en prairies de fauche. Actuellement, plus de 70 ha ont bénéficié de ces travaux, permettant ainsi pour certaines parcelles le retour du rôle dès les années suivantes.

Toutes ces mesures de gestion sont complétées par des actions de sensibilisation, telles que la diffusion de la "Lettre du Rôle", l'organisation de sorties nature "Découvertes et écoute du Rôle des genêts" et de réunions de travail avec les agriculteurs du site.

Ces efforts entrepris depuis plus de 15 ans, notamment en Moyenne Vallée de l'Oise, au travers de MAE, de contrats Natura 2000 et de gestion conservatoire semblent porter leurs fruits. Alors que les effectifs nationaux ne cessent de diminuer, le rôle en région Picardie semble se maintenir. Ces démarches, sans être encore optimales, doivent se poursuivre sur ce territoire.

Marie-Hélène GUISLAIN
Conservatoire des Sites Naturels de Picardie



© M.H. Guislain (CSNP)

Exemple de prairie dans laquelle au moins un rôle a été entendu en 2009 dans la région Picardie.

⁶ Bail de longue durée conférant au locataire un droit réel sur les parcelles.

La perception du Rôle des genêts par les exploitants agricoles de Picardie

En avril et mai 2009, le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie a interrogé 37 exploitants agricoles afin de mieux appréhender l'évolution des pratiques agricoles en Moyenne Vallée de l'Oise. Cette enquête a notamment permis de mettre en lumière la perception du Rôle des genêts par les agriculteurs. La quasi-totalité des exploitants connaissent ou ont déjà entendu parler de cette espèce, ce qui contraste avec la faible connaissance de cet oiseau par le grand public. Il est incontestable que si les évolutions des pratiques encouragées par les MAE et les cahiers des charges du CSNP se sont largement développées, elles ne sont pas encore pleinement assimilées par tous les exploitants en Moyenne Vallée de l'Oise. Cependant, l'enquête révèle que beaucoup sont conscients des problèmes environnementaux et des enjeux sur le site. Une grande partie d'entre eux savent pertinemment que l'avenir du patrimoine naturel de la vallée est intimement lié à leurs pratiques. Mais les contraintes économiques qui influent sur l'évolution des exploitations remettent parfois en cause des modes d'exploitation respectueux des habitats et des espèces. Cependant dans ce contexte, certains exploitants parviennent à concilier viabilité économique de l'exploitation et prise en compte des considérations environnementales. Cela prouve que ces deux paramètres ne sont pas incompatibles. Il est donc primordial de continuer le travail de sensibilisation auprès des exploitants et de leur faire prendre conscience de la richesse de leur lieu de travail et de vie, afin d'atteindre un taux de sensibilisation optimal. Ceci est sûrement un facteur essentiel pour le maintien et le développement d'une gestion adaptée la plus favorable qui soit pour le Rôle des genêts et plus généralement pour l'ensemble du patrimoine naturel de la vallée.



© Louis Marie Préau

PERSPECTIVES POUR 2010

Evaluation du plan national de restauration

Le premier plan de restauration du "Rôle des genêts" arrive à son terme. Conformément aux nouvelles dispositions il va faire l'objet, en 2010, d'un bilan technique et financier par l'opérateur du plan puis d'une évaluation par un prestataire extérieur. Sur la base de ces éléments, le ministère décidera ensuite si un nouveau plan d'actions sera nécessaire. Si c'est le cas, une démarche d'élaboration d'un nouveau plan devra être menée en 2011.

Complémentarité des différentes aides

Une réflexion est également menée sur la complémentarité des différents dispositifs de sauvegarde disponibles. Afin d'accompagner les MAE, certaines mesures ont d'ores et déjà été expérimentées, telles que les acquisitions foncières ou les mesures d'urgence. Il s'agit à présent de réfléchir à une généralisation de ces dispositifs sur le territoire français, tout en tenant compte des spécificités locales.

Suivi de l'actualité du rôle sur internet : www.rale-genet.lpo.fr

Le site internet consacré au plan de restauration, mis en ligne en 2009, sera régulièrement mis à jour au cours de l'année 2010. Il est notamment prévu la création de pages spécifiques aux différents territoires occupés par le rôle. Les différentes actions de conservation menées en faveur de cette espèce y seront détaillées. Cette lettre d'information est également téléchargeable sur le site.



© J.L. Pinaud

Bulletin édité par la Ligue pour la Protection des Oiseaux
Fonderies Royales - BP 90263 - 17305 ROCHEFORT CEDEX.
Tél. 05 46 82 12 34 - Fax 05 46 83 95 86.

Directeur de la publication : Allain Bougrain Dubourg.
Coordination éditoriale : Virginie Barret - Bernard Deceuninck - Comité de pilotage du plan de restauration.

Conception, réalisation : LPO Service Editions - ED0310001CR.
Imprimé sur Cyclus offset par Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet
Imprim'Vert. - © LPO 2010.

La reproduction des textes et illustrations, même partielle et quel que soit le procédé utilisé, est soumise à autorisation.

